



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260601-D_2026_7_3-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2026_7_3

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 31

Votants : 32

**Objet : Actualisation de la
composition des membres de la
CLECT**

L' an deux mille vingt six, le lundi 01 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 26 Mai 2026

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU -FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :

Madame FOURNIER Claudine a donné pouvoir à Madame BISCARAT Marie-Hélène

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame FOURNIER Claudine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Le Président M. Lionnel Robert et la Vice-présidente Mme Bérengère Bastide exposent que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et la Communauté de communes, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Notre Communauté de communes a opté pour le régime de la FPU en 2015 ; ce qui a conduit à mettre en place une CLECT.

Cette commission doit être mise en place rapidement après l'installation du conseil communautaire afin d'anticiper les éventuels transferts de charges à venir, d'assurer la régularité du processus d'évaluation et d'anticiper le rapport quinquennal des attributions de compensation qui doit être présenté au plus tard le 30 décembre 2026 par le Président en séance d'un conseil communautaire.

La composition de la CLECT est définie par l'organe délibérant, à la majorité des deux tiers et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal. Le nombre total de la CLECT est libre, à minima il sera égal au nombre de communes membres. La commission élit son Président et son Vice-président parmi ses membres.

Il avait été acté lors de la création de la CLECT, par délibération du 1ier décembre 2014, de désigner un membre titulaire et un membre suppléant par commune.

Un courrier a été transmis à tous les Maires pour désigner leurs représentants au sein de la CLECT par délibération des conseils municipaux.

Enfin, au vu des désignations communiquées, les conseillers communautaires devront actualiser la composition de la commission, qui est annexée à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :
VALIDE la composition à un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune membre,
ARRETE la composition nominative de la commission telle que présentée en séance et annexée à la présente,
DONNE tout pouvoir au Président pour assurer la mise en œuvre de cette décision.**

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260601-D_2026_7_3-DE

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 01/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le